

## REGLES LOCALES GOLF DE FREHEL - SABLES D'OR

*Ces règles locales complètent les règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs 2024. Elles annulent et remplacent toute autre règle locale.*

### HORS-LIMITES (Règle 18)

Définis par des lignes et/ou piquets ou par des clôtures ou clôtures électriques. Les lignes prévalent sur les piquets.

- Le practice est hors limites.

**Règle locale E-7 :** Si la balle d'un joueur repose sur le parcours et à l'intérieur de deux longueurs de club de la clôture électrifiée de limite du parcours, il peut, sans pénalité, se dégager selon la règle **16.1**, en utilisant comme point de référence, le point qui est à deux longueurs de la clôture et à distance identique du trou.

### CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS (règle 16)

#### Obstructions inamovibles

- Les routes et chemins sur le parcours, ainsi que leurs abords immédiats dégradés et/ou dénudés.
- Poteaux des 135m si difficiles à retirer
- Mire du trou n°14
- Filet du practice du trou 1
- Château d'eau et son enclos

**Trous d'animaux :** le dégagement est autorisé pour une interférence avec le lie et/ou le stance

#### Zones de jeu interdit

Les zones définies par des piquets bleus à cabochons noirs (jachères fleuries).

Dégagement obligatoire selon la règle 16.1e.

Point de référence = point d'entrée de la balle dans la zone

Interdiction d'y chercher la balle

En cas d'infraction : pénalité selon le code du comportement : **1<sup>re</sup> infraction : avertissement, 2<sup>ème</sup> infraction : pénalité générale, 3<sup>ème</sup> infraction : disqualification.**

### ZONE à PENALITE (Règle 17)

Sont définies par des piquets et/ou des lignes. En absence de ligne la lisière est définie par la rupture de pente naturelle.

**Club house : 02 96 41 42 57**